

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 15 mars 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-RH-10

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **26 MARS 2024**

Date de transmission : **26 MARS 2024**

Date de réception rectorat : **26 MARS 2024**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI COMPLÉMENTAIRE ENSEIGNANTS (ESAS)

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu, président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du CSA de l'Université de Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 1er mars 2024 portant sur l'objet de la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

APPROUVE la campagne complémentaire d'emploi complémentaire enseignants (ESAS), telle que définie dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

La Directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 mars 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 15 mars 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 28
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

PRESIDENCE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

Note

Objet : Campagne d'emplois enseignants
2024 – CE complémentaire

Destinataires : Membres du CA

Créteil, le 1er mars 2024

Campagne d'emplois complémentaire 2024 – Enseignants

CA du 15 mars 2024

1 –CE 2024 complémentaire - contexte

Cette campagne d'emplois 2024 a donné lieu à de nombreux échanges entre les structures et la direction avec un calendrier adapté compte tenu de la situation de l'UPEC.

Le Dialogue s'est déroulé en 3 étapes (recherche, RH et financier). La Campagne emplois a été votée en plusieurs volets (enseignants – octobre 2023 ; enseignants-chercheurs – novembre 2023 ; Biatss – décembre 2023).

Aujourd'hui nous vous soumettons, pour les ESAS, des demandes complémentaires issues d'1composante : SESS-STAPS.

SESS-STAPS :

Suite aux revendications des ESAS STAPS et après discussions entamées les représentants afin de trouver des solutions pour réduire la surcharge de travail (composante sous-dotée), Il est apparu, en décembre, après le vote du volet 1 et 2 de la CE E/EC, des vacances tardives au nombre de 4 (2 mutations (dont 1 en interne vers SUAPS) ; 2 départs en retraite) + 2 potentielles vacances (SV) : lauréats de concours MCF (candidatures de 2 ESAS STAPS) soit plus de 2000 heures non assurées (possiblement plus, en cas de réussite des concours MCF des collègues ESAS) à la rentrée 2024.

En conséquence, la composante SESS-STAPS a fait remonter le souhait de pouvoir publier 2 postes ESAS sur les 4 vacants à la prochaine rentrée.

Pour information, des postes enseignants-chercheurs (4 postes en Santé – financement Master santé) seront présentés en CAC plénier du 5 avril et CA plénier du 26 avril. Ces postes, comme les postes ESAS, ont été présentés en CSA du 1^{er} mars.

2 - Typologie des supports identifiés - Enseignants - remontées en CE complémentaires 2024

2-1 - Les maintiens - Pourvoi des postes vacants

Demandes de maintiens :

Composantes	Demandes des composantes - CE 2024 - initiale - Demandes de maintiens					
	PREC	ESAS	MCF	PR	ATER	Contractuels
SESS-STAPS		2				
TOTAL		2				

Demandes remontées : 2 Maintiens ESAS (SESS-STAPS)

3 - Arbitrage et propositions de publication

Compte tenu des demandes et des engagements pris, la direction politique propose de donner un avis favorable aux demandes de la composante pour une publication aux concours ESAS - 2^{ème} campagne.

Si les instances donnent un avis favorable :

⇒ Les postes ESAS seront publiés à la campagne de printemps

Composantes	Type de demandes CE 2024 (Besoins remontées par les composantes E et EC)	nombre de demandes
SESS-STAPS	2 ESAS (sur 4 vacances)	2
Total SESS-STAPS		2

Campagne d'emplois 2024 - CE complémentaire - besoins - ESAS avec arbitrages

Composante	Commentaire	Type demande (création, maintien ou transformation)	Laboratoire (postes EC uniquement)	Emplois demandés aux concours					Emploi actuel			Date vacance	Arbitrages et Choix de publication des composantes suite aux arbitrages
				N° CNU /Discipline	Corps	Discipline du poste ou Section CNU (intitulé long)	Profil du poste (Joindre la fiche de poste)	Article de publication (postes EC uniquement)	N° ministériel du poste (à indiquer sauf pour créations)	Corps (préciser le corps actuel)	Section ou discipline (préciser la section ou la discipline actuelle)		
SESS-STAPS	vacances tardives	Maintien	NC	H1900	ESAS	EPS	EPS et activité physique adaptée	NC	1510 (ex. Loïc Le Guellec)	PRAG	EPS	01/09/2024	Oui -CE 2024
		Maintien	NC	H1900	ESAS	EPS	EPS et entraînement sportif	NC	1492 (ex. Benjamin Le Gall)	PRAG	EPS	01/09/2024	Oui -CE 2024